LA LIBERTÉ

ADMINISTRATION ET RÉDACTION
Grand'Rue, 13, Fribourg (Suisse)
ANNONCES
Agence de publicité Haasenstein & Vogler
144, Place de l'Hôtel-de-Ville, 144

ABONNEMENTS

	Suisse	Etranger
TROIS MOIS .	FR. 4 —	FR. 7 —
SIX MOIS . .	» 6 50	» 13 —
UN AN. . .	» 12 —	» 25 —

ANNONCES

	Annonces	Réclames
CANTON, LA LIGNE	15 CENT.	50 CENT.
SUISSE »	20 »	
ÉTRANGER »	25 »	

Un numéro du journal : 5 centimes

MARDI 12 JUIN 1894
163 — SAINT JEAN DE SAINT-FORNAND — 202
Numéro 134
VINGT-QUATRIÈME ANNÉE

Courage donc, chers Fils, et agissez virilement, pleins de confiance en Dieu dont vous servez la cause, appuyés sur les doctrines de cette Chaire apostolique à laquelle a été confié l'enseignement suprême.
(BREF DE PIE IX A LA *Liberté.*)

O. I. X.

Nous avons constaté avec plaisir que, dans le ministère que vous exercez, vous vous proposez d'adhérer fermement aux conseils que le Saint-Siège a donnés aux écrivains catholiques.
(BREF DE LÉON XIII A LA *Liberté.*)

M. V. X.

La Presse est une Œuvre pie d'une utilité souveraine (PIE IX)

DERNIÈRES DÉPÊCHES

Service de l'Agence Havas

Rome, 11 juin.

Dans l'Encyclique qui paraîtra incessamment, le Pape, après avoir rappelé la grande manifestation des catholiques à l'occasion de son récent Jubilé, exposera, en quatre ou cinq points fondamentaux, ses idées sur l'influence bienfaisante et pacifique de la Papauté.

Il ne sera pas question de politique dans cette Encyclique qui, d'un bout à l'autre, respirera un grand souffle de paix.

Rome, 11 juin.

La crise reste stationnaire. M. Crispi attend l'arrivée de M. Brin, qui vient de Milan, afin de conférer aujourd'hui avec lui, avant de prendre aucune décision. Toutefois il se confirme de plus en plus que le ministère se présentera sans modification à la Chambre, en annonçant que le roi n'accepte pas la démission du cabinet.

On dit que M. di Rudini aurait déclaré à M. Crispi, lorsque les négociations furent rompues entre eux, qu'il donnerait son appui au ministère, à la condition que celui-ci accepterait une proposition de 15 autres millions d'économies.

On remarque beaucoup le fait que M. Crispi n'a pas voulu voir M. Giolitti. Les prétendues négociations en vue d'un accord avec le groupe Giolitti sont purement imaginaires.

Plusieurs personnes, généralement bien informées, prétendent que M. Sonnino aurait déclaré que, s'il retournait à son siège de député, il ne combattrait pas les propositions financières de son successeur, ne voulant pas créer des difficultés nouvelles au cabinet. Toutefois, M. Sonnino continuera à soutenir que le déficit atteint bien le chiffre qu'il a indiqué.

Paris, 11 juin.

Le *Matin* publie une interview de M. Le Myre de Villers déclarant que le Siam, en refusant de livrer Phrayot, a violé l'art. 3 de la convention de Bangkok. Nous n'avons donc plus, conclut M. Le Myre, qu'à garder Chantabung jusqu'à l'exécution complète de la convention.

Londres, 11 juin.

Le *Daily News* publie une dépêche du Caire, disant que, par suite de l'opposition du sultan, le khédive renoncerait à son voyage en Angleterre.

Londres, 11 juin.

Le *Daily-News* reconnaît que l'incident Phrayot ne regarde que la France ; mais il conseille à lord Kinberlé d'agir amicalement auprès du Siam pour l'engager à régler pacifiquement son différend avec la France, car une nouvelle diminution de l'indépendance du Siam serait très grave pour l'Angleterre.

Buenos-Ayres, 11 juin.

On signale un coup d'Etat au Paraguay. M. Morinigo s'est emparé de la présidence. L'assomption est tranquille.

Melilla, 11 juin.

La tranquillité n'est qu'apparente parmi les Kabyles. On craint, pour la fin des moissons, une nouvelle attaque contre les Espagnols. Les Kabyles achètent des munitions. Aucun Espagnol n'a été blessé dans la dernière affaire.

De nos correspondants particuliers

Avenches, 11 juin.

Hier, la participation à la représentation de *Julia Alpinula* a été de plus de 5,000 personnes. Il y avait surtout des campagnards. Le conseil d'Etat de Vaud y était représenté par trois de ses membres.

Grâce à la clémence du temps et au jeu excellent des acteurs, le drame de M. Ribaux a obtenu un succès inoubliable.

Honneur aux dévoués organisateurs d'Avenches, qui n'ont pas reculé devant des dépenses considérables pour mener à bien une entreprise qui fait le plus grand honneur à la nation suisse.

Service de l'Agence Berna

Berne, 11 juin.

Accompagnés par les délégués des cantons de Berne (M. Gobat), de Neuchâtel (M. Borel), de Fribourg (M. de Weck), de Vaud (MM. Jordan-Martin et Décopet) du Valais (MM. de Roten et de la Pierre), de Genève (M. Boissonnas), et de deux conseillers fédéraux, MM. Zemp et Lachenal, les trois experts pour le Simplon ont terminé la visite des principaux points du tracé. Ils ont trouvé l'affaire bien préparée et les plans absolument praticables.

Delémont, 11 juin.

Hier, à Berlincourt, un nommé Albert Schæer a tué le jeune Adolphe Nia, âgé de 16 ans, en manipulant un fusil.

Avenches, 11 juin.

Vu le succès des deux dernières représentations, la Société pour le développement d'Avenches a décidé qu'une nouvelle représentation aura lieu dimanche prochain 17 juin, sans préjudice de celle qui sera donnée, samedi, spécialement pour les enfants.

Après la représentation de dimanche prochain, qui sera la dernière, il y aura en ville un cortège auquel prendront part tous les acteurs et tous les figurants.

Deux mille exemplaires du drame d'Adolphe Ribaux ont été vendus, à Avenches, hier et avant-hier.

Le succès de *Julia Alpinula* va croissant.

Interdiction d'une salle aux socialistes
à Genève

(Correspondance particulière de la *Liberté.*)

Genève, 9 juin.

Ce soir, la nouvelle se répandit en ville que le Conseil d'Etat venait de retirer aux socialistes l'autorisation de se réunir dans la salle de l'Institut. Le renseignement était d'une rigoureuse exactitude, et voici à ce sujet quelques détails très précis.

Dans le courant de la semaine, on apposa sur les murs de la ville des affiches portant en grosses majuscules ce titre, un peu long, mais assez significatif : *Protestversammlung,* et au-dessous, l'explication que voici en français : *Assemblée de protestation contre les troubles et le procès de Berne.* L'orateur indiqué est M. Fürholz, de Soleure, défenseur des accusés. Cette séance devait avoir lieu dans la salle de l'Institut, qui se trouve au premier étage du Bâtiment électoral, appartenant à l'Etat. Le Département de l'Intérieur se montre généralement très large dans les autorisations, toujours gratuites ; il a déjà prêté la salle pour des expositions de peinture, des conférences données sur les sujets les plus variés, par les orateurs les plus divers, suisses ou étrangers.

Au nom de la Société du Grutli, on avait demandé la salle pour une conférence et la permission fut accordée sans aucune difficulté. Toutefois, lorsque le Conseil d'Etat fut informé de la teneur des affiches, M. Patru, chef intérimaire de l'Intérieur, appela auprès de lui M. Lobsiger, qui avait obtenu l'autorisation, et lui fit observer que le Conseil d'Etat avait prêté le local pour une conférence, mais non pour une assemblée convoquée officiellement dans le but de protester contre une décision souveraine du jury d'un canton confédéré.

M. Lobsiger parut se rendre à ces raisons, et offrit de faire recouvrir les malencontreuses affiches par d'autres, portant seulement cette mention : « Assemblée populaire. Conférence sur les troubles de Berne, par M. Fürholz, défenseur des accusés. »

Il fut fait ainsi, mais un grand nombre d'affiches anciennes subsistèrent, et le Conseil d'Etat apprit que, malgré la déclaration des organisateurs, la réunion était bien convoquée dans le but unique de protester contre le procès de Berne. Il n'hésita pas alors à prendre une décision énergique, et dans le courant de l'après-midi, il informa la concierge du Bâtiment électoral que l'autorisation était retirée.

Lorsque, vers huit heures du soir, les socialistes commencèrent à arriver, ils trouvèrent la porte fermée ; la concierge du Bâtiment et son gendre l'entr'ouvraient à chaque nouvelle question et montraient la lettre gouvernementale. Les grutléens et socialistes ne s'embarrassèrent pas pour si peu ; ils apposèrent contre la porte des affiches manuscrites annonçant que la séance aurait lieu à la brasserie Theus, route de Carouge.

On se rendit dans le nouveau local et là, M. Fürholz commença son discours en protestant contre ce qu'il a appelé l'arbitraire du Conseil d'Etat. Son auditoire l'a applaudi vigoureusement, car on aime toujours, dans les milieux ouvriers, entendre « tomber » sur les gouvernements. Il y avait d'ailleurs beaucoup d'étrangers, des Allemands surtout, avec des étudiants slaves des deux sexes, qui ne manquent jamais aucune réunion convoquée sur papier rouge. L'élément suisse était en minorité, et les ouvriers genevois faisaient totalement défaut, ce qui s'explique par le fait que la conférence devait être faite en allemand.

Car, chose curieuse, malgré les progrès incontestables dans l'éducation de nos ouvriers genevois, on n'a jamais pu les débarrasser de l'horreur instinctive, déraisonnable, que leur inspire un discours allemand. Dans les assemblées populaires ouvrières, dès qu'un orateur allemand est annoncé, on les voit gagner la porte ; c'est, chez les Genevois, instinctif ; c'est ridicule, mais c'est comme cela.

Dans le cas spécial, à supposer, par impossible, que les auditeurs de langue française fussent en majorité, M. Fürholz se fût trouvé bien seul et j'excuse volontiers ceux qui ont échappé, par une désertion prudente, à cette longue, trop longue conférence.

M. Fürholz a commencé à neuf heures pour finir à minuit ! Un discours allemand de trois heures : il y avait bien de quoi faire frémir nos bijoutiers, nos graveurs, nos faiseurs de ressorts et nos faiseurs de secrets. Trois heures de citations d'articles de journaux ; trois heures de plaidoieries solidement étayées par d'abondants extraits d'un dossier volumineux ; trois heures de copieuses lectures d'articles du Code pénal bernois. N'y a-t-il pas de quoi excuser les fuyards ?

Je vous ferai grâce du discours de M. Fürholz, qui a été une simple reproduction de son plaidoyer. Vous êtes si près de Berne que vous en aurez certainement eu d'abondants échos et vos lecteurs ont dû être rassasiés des sorties violentes contre la police de Berne et contre la bourgeoisie, ainsi que du panégyrique du Dr Wassilieff. Toutefois, il m'a semblé que M. Fürholz a été un peu trop violent contre M. Marti, président du Conseil d'Etat bernois ! Les oreilles ont dû lui en tinter là bas !

M. Louis Héritier, notre Wassilieff genevois, qui n'est pas docteur, a donné, en résumé, une traduction du long discours de M. Fürholz. Puis, prenant la parole pour son compte, il a protesté, à son tour, contre ce qu'il a appelé les « inqualifiables procédés » du gouvernement de Genève, ajoutant que les députés socialistes sauront faire leur devoir et qu'ils lui demanderont compte de sa conduite au Grand Conseil, sous la forme d'une interpellation.

Il était minuit ; les dormeurs, au fond de la salle se réveillèrent, et M. Fürholz, entouré d'amis et de canettes, continua à prêcher la bonne nouvelle, jusqu'à la première heure du dimanche...

CONFÉDÉRATION

Les Rapports sur l'Exposition de Chicago. — En envoyant avec les subsides de la Confédération un certain nombre de délégués à Chicago pour visiter l'Exposition universelle de 1893, le Département fédéral des Affaires étrangères leur avait demandé un rapport sur les branches que chacun d'eux était spécialement chargé d'examiner. Ces rapports, imprimés aux frais du dit Département fédéral, commencent à sortir de presse, et nous en avons reçu un certain nombre.

Ce sont :

D'abord deux rapports de M. **Léon Genoud,** de Fribourg, l'un sur l'*Enseignement professionnel pratique,* l'autre, sur les *Métiers et l'industrie domestique* à l'Exposition de Chicago.

Le rapport sur l'Enseignement professionnel pratique est très étendu et très intéressant. Il a 120 pages et 20 planches. Le rapport comprend, d'abord une préface, puis une première partie consacrée aux systèmes d'éducation manuelle, une seconde partie sur l'enseignement professionnel pratique, et une troisième partie sur l'enseignement technique supérieur. Enfin, viennent les conclusions.

Le rapport sur les métiers et l'industrie domestique, traite : 1° de la grande fabrication, 2° des métiers, 3° de l'industrie domestique dans les pays qui avaient exposé à Chicago. Vient ensuite l'exposé des moyens employés en Russie, en Bohême, en Belgique, en Irlande, pour l'introduction ou le relèvement de l'industrie. Ce qui concerne l'Irlande est surtout très intéressant. L'auteur donne ensuite ses conclusions.

M. Ch. Em. **Tissot,** du Locle, conseiller national, a fait un rapport sur l'*Exposition d'horlogerie* (62 pages) ; M. **Meyer,** de Zurich, directeur de l'école zurichoise de soieries, sur l'*industrie de la soie en Amérique* (72 pages) ; M. **Boos Jegher,** administrateur de l'école d'art et d'ouvrages de femmes à Zurich, un rapport sur le *travail de la femme en Amérique,* et un second rapport sur les *écoles populaires d'Amérique,* considérées spécialement au point de vue de l'enseignement du dessin et du travail manuel ; M. *Meyer Zschokke,* à Aarau, rapport sur l'*industrie du bois à Chicago* ; M. le Dr **Lunge,** professeur au Polytechnicum de Zurich, rapport sur l'*industrie chimique* et les écoles supérieures de chimie technique, dans le Nord de l'Amérique ; M. **Otto Schweitzer,** à Wængi, sur l'organisation des transports et des échanges (*Verkehrswesen*) en Amérique ; M. **Schmidlin,** directeur du technicum de Winterthour, sur la *formation technique et commerciale* aux Etats Unis ; M. **Burger-Hofer,** sur les arts de reproduction, etc.

On voit que, lorsque la série des rapports sera complète, elle formera un ensemble d'une réelle importance pour quiconque s'intéresse aux progrès économiques en Suisse.

Régime pénitentiaire. — MM. Clément Stachmann, directeur du pénitencier de Saint-Gall, et Théodore Gsell, adjoint de la direction fédérale des travaux publics, à Berne, sont nommés inspecteurs provisoires des prisons suisses, avec mission de réunir des éléments en ce qui concerne le régime des prisons, pour servir à la Commission pour l'élaboration d'un avant-projet du Code pénal fédéral.

NOUVELLES DES CANTONS

Elections administratives dans le Jura. — L'autre jour, un correspondant du Jura nous écrivait que M. le notaire Wiser avait été désigné comme candidat à la préfecture, et M. l'avocat Wermeille, comme candidat à la préfecture, par une assemblée conservatrice du district de Delémont. Le *Pays* nous apprend que la nouvelle est prématurée, et qu'aucune assemblée n'a encore été appelée à désigner les candidats pour les élections dans ce district.

Un exploit radical. — Le *Pays,* de Porrentruy, nous raconte une agression dont a été l'objet M. l'avocat Daucourt, l'un des chefs du parti conservateur-catholique du Jura, de la part de M. H. Dietlin, radical en vue et receveur de l'enregistrement à Porrentruy.

Accompagné de deux amis, M. Dietlin montait la rue du Marché quand il vit entrer M. Daucourt sous l'Hôtel des Halles ; il y pénétra à sa suite, et se tint aux aguets, invisible pour lui, à l'abri des sapins en caisse qui encombrent le passage devant le café de l'*Ours.* Au moment où, revenant de la poste, M. Daucourt passait près du deuxième pilier, tenant son courrier à la main et le lisant selon sa coutume tout en marchant, M. Dietlin l'assaillit à l'improviste, et sans qu'aucune parole, sans que la moindre explication eût été échangée entre eux, le projeta d'un brusque coup de poing contre le pilier de pierre : la tête allant rudement heurter un des angles reçut une blessure, près de la tempe gauche, qui ensanglanta le visage. Sous la violence du choc, M. Daucourt tomba d'abord à la renverse, puis revenu de son saisissement, il parvint à se relever et à terrasser son agresseur qui alla rouler devant la porte du café. C'est alors qu'un des compagnons de M. Dietlin, M. C..., vint à son aide pour le dégager et le fit entrer à l'intérieur de l'établissement.

M. Dietlin, qui il y a quinze jours déjà, frappait en public un très honorable professeur de Porrentruy, a cru bon de quitter cette ville pour quelques jours.

M. Dietlin devra décliner au tribunal les raisons d'un guet apens qui rentre plutôt

dans le programme des rôdeurs de grand chemin que dans celui de citoyens qui, comme lui, jouissent de trois ou quatre emplois officiels.

Boycottage. — On annonce de Berne que le comité de la Fédération ouvrière suisse a décidé de boycotter les brasseries Waldengut, à Winterthur, Bavaria, à Saint-Gall, et Tivoli, à Genève, appartenant toutes trois au même propriétaire, jusqu'à ce qu'elles accordent le droit d'association à leurs employés. L'*Arbeiterstimme* dit que la direction est en pourparlers avec les comités ouvriers et croit que l'interdit pourra bientôt être levé.

Julia Alpinula. — Les deux représentations, données à Avenches samedi et dimanche, favorisées par le temps, ont attiré un grand nombre de spectateurs ; on les évalue de 4,000 à 5,000. Tout a marché à souhait. Les modifications apportées à la pièce ont été appréciées. Le texte du drame de Ribaux s'est bien vendu.

La représentation de samedi 16 juin sera probablement suivie d'une seconde le lendemain.

Nous avons reçu une relation des deux représentations de *Julia Alpinula*. L'heure tardive où elle nous est parvenue nous oblige de renvoyer à demain la publication.

Accident. — Jeudi, sur la route de Payerne à Fétigny, le nommé Jean Brünisholz, un des charretiers de la Société des Grands Moulins de Granges, qui conduisait un gros camion de farines, a été pris par suite d'un croisement de chars, sous la roue de derrière, qui lui a passé sur le corps à la hauteur de la poitrine.

Le malheureux n'a pas tardé à expirer après d'atroces souffrances. Agé de 38 ans, marié et père de famille, Jean Brünisholz était un employé modèle, très aimé.

Lignite interglaciaire. — Dernièrement, MM. Vautier, frères, à Grandson, en faisant une captation d'eau dans l'argile glaciaire, ont rencontré un gisement de lignite dont on a extrait des fragments de troncs fort bien conservés. Dans la dernière séance de la Société vaudoise des sciences naturelles, M. Renevier en a présenté un où l'on distingue très nettement les nœuds de l'écorce. Ce lignite est évidemment *interglaciaire* comme celui d'Utznach, c'est-à-dire qu'il est résulté de l'enfouissement d'une végétation qui s'est développée pendant une période de retrait du grand glacier qui couvrait notre contrée, puisqu'il se trouve intercalé entre deux couches d'argile glaciaire tout à fait caractéristique.

Phénomènes atmosphériques. — Mardi soir, à sept heures et demie, quelques personnes qui conversaient en se promenant sur les quais à Neuchâtel ont remarqué, à une hauteur invraisemblable au-dessus des Alpes, un superbe effet de mirage.

Une bande de nuages coupait les Alpes bernoises aux deux tiers de leurs sommets ; plus haut que ceux-ci, autre rangée de nuages. Plus haut encore, une chaîne de montagnes se dessinait en noir sur le bleu de ciel. Un peu à gauche, les nuages cessant, il n'y avait plus rien. Mais ils reprenaient, disposés de même à l'Est, et, dominant le vaste espace que soulignait leur rang supérieur, une nouvelle chaîne de montagnes, beaucoup plus longue que celle de droite, se profilait nette et sombre, bien au-dessus des nuées dorées par le soleil couchant.

Ce magnifique spectacle dura jusqu'à huit heures, ignoré de la plupart des promeneurs, qui ne songeaient guère à chercher des montagnes dans les airs. Il a rappelé à l'un des observateurs le fait d'un mirage de Grandson, vu de Chaumont par feu M. Fritz Jeanjaquet et quelques-uns de ses amis, il y a bien des années déjà.

Ascension. — Le capitaine Spalterini a fait dimanche une nouvelle ascension. A 5 heures l'Urania s'est élevée de Neuchâtel avec deux passagers. Le ballon a aussitôt pris la direction du Nord-Est, avançant avec une grande rapidité. Il passa sur Bienne et Soleure, et à 6 heures il atterrissait heureusement entre Niederbipp et Wangen.

ÉTRANGER

Le Pape et l'Union des catholiques

Le Pape vient de faire répondre par S. Em. le cardinal Rampolla à une adresse votée par la Fédération des cercles et associations catholiques à Dinant (Belgique). Cette réponse est adressée au président de la Fédération, M. Charles Wœste, l'éminent homme d'Etat catholique.

En voici la traduction :

Excellence,

Le Saint-Père a accueilli avec une satisfaction particulière l'Adresse que Votre Excellence lui a fait parvenir par l'intermédiaire de Mgr le Nonce de Bruxelles, au nom de nombreux catholiques qui se sont naguère réunis à Dinant pour l'assemblée annuelle de la Fédération des Cercles et des Associations catholiques, dont Votre Excellence est le digne président. Sa Sainteté y a lu en effet l'expression de sentiments très nobles qui, s'ils sont agréables à Celui à qui ils sont adressés, n'en honorent pas moins ceux qui les professent. L'auguste Pontife a été particulièrement heureux à la pensée qu'une adresse, envoyée au nom d'une assemblée si distinguée et par le nombre et par la qualité des personnages qui la composaient, *était une preuve de l'union et de la concorde qui, maintenant plus que jamais, doivent régner parmi les catholiques de notre pays.*

Aussi, en me chargeant de remercier Votre Excellence pour l'adresse déjà mentionnée, Sa Sainteté a daigné ajouter qu'Elle accordait, avec toute l'effusion de son amour paternel, la bénédiction apostolique que vous imploriez et qu'*Elle faisait des vœux afin que ses chers fils de Belgique restent toujours intimement unis dans la défense de leurs vrais intérêts.* Je suis donc heureux d'exprimer à Votre Excellence ces sentiments bienveillants qui animent le cœur du Saint-Père, et je profite volontiers de cette occasion pour me dire, avec les sentiments de la plus profonde estime,

De Votre Excellence,
le très dévoué serviteur,
M. CARD. RAMPOLLA.

Son Excellence M. Charles Woeste, ministre d'Etat, Bruxelles,

On remarquera l'insistance du Saint-Père sur la nécessité de maintenir l'Union dans les rangs des catholiques, et les louanges qu'Il donne à l'assemblée de Dinant précisément parce qu'elle a été une manifestation d'union. La lettre à M. Wœste répète et confirme les conseils et les félicitations contenus dans le bref à Mgr Goosens, archevêque de Malines, que nous avons publié il y a trois jours. Ces instances du chef de l'Eglise pour le maintien et l'affermissement de l'union entre les membres du clergé et entre le clergé et les laïques, nous semblent devoir être méditées ailleurs encore qu'en Belgique.

Lettre collective de l'épiscopat espagnol

L'épiscopat de l'Espagne vient de publier une Lettre collective, à propos du dernier pèlerinage ouvrier. C'est un document important.

La lettre est une paraphrase du discours du Pape aux pèlerins espagnols, concernant la sujétion respectueuse aux pouvoirs constitués. Elle est en même temps une protestation solennelle d'amour, de fidélité et d'adhésion inébranlable à la Reine Régente et à Alphonse XIII.

Les évêques de Vich et d'Osma ont publié des mandements séparés dans le même sens.

LA MUSIQUE DANS LES ÉGLISES

Une dépêche nous a informés que la Congrégation des Rites vient de tenir une importante séance pour prendre des décisions au sujet de la musique sacrée dans les églises. Le correspondant du *Courrier de Bruxelles* donne sur ce sujet les informations suivantes :

« Il n'est pas vrai, comme on a affecté de le craindre d'un certain côté, que la Congrégation accentuera les décisions relatives aux livres choraux édités par la maison Pustet, de Ratisbonne.

J'apprends au contraire que la Congrégation des Rites a eu l'occasion de déclarer qu'elle n'entend rien ajouter aux dispositions antérieures qui, si elles recommandent les éditions Pustet, ne les imposent pas et laissent les évêques libres de les adopter ou de ne pas les adopter. D'autre part, la Congrégation n'entend pas non plus donner son approbation aux systèmes de notations de plain-chant soutenus par d'autres écoles.

Le Saint-Siège ne veut point se prononcer là-dessus ; il laissera au contraire cette matière à la libre appréciation des évêques sur la base de la tradition.

Dans cette séance, il ne sera donc pas question du plain-chant, mais de l'exécution dans les églises de la musique polyphone. Là encore les craintes et les appréhensions soulevées de divers côtés sont sans fondement.

Ceux qui ont craint qu'on ne prescrivit uniquement et exclusivement Palestrina sont dans l'erreur.

Il s'agit simplement de remédier aux abus, de renouveler et de préciser les prescriptions du concile de Trente qui veut que la musique dans les églises soit grave et religieuse. Ces abus existent surtout en Italie. Ainsi, il n'y a pas longtemps, on a pu entendre à Rome, dans une église, les paroles liturgiques mises sur un air de l'*Aïda*.

De tels abus, on le comprend, appellent une réforme.

La population française selon les professions

D'après une statistique récente, dit la *Nature*, la moitié environ de la population française vit de l'agriculture ; un quart, de l'industrie ; un dixième, du commerce ; quatre centièmes, de professions libérales ; enfin six centièmes, de rentes ou de revenus.

Parmi les agriculteurs, il y a 9,176,000 propriétaires cultivant eux-mêmes leurs terres en les faisant valoir. Les autres sont des fermiers, métayers, journaliers, ou des petits propriétaires travaillant aussi pour le compte d'autrui. La grande industrie, c'est-à-dire les mines et les carrières, les manufactures et les usines, occupe 1,130,000 individus. La petite industrie en occupe 6,093,000.

Le commerce comprend : 799,000 banquiers, commissionnaires et marchands en gros ; 1 million 895,000 marchands ou boutiquiers ; 1 million 164,000 hôteliers, cafetiers ou cabaretiers.

Les chemins de fer, les entreprises de transport par terre ou par eau, la marine marchande occupent 800,000 personnes.

Les fonctionnaires, agents et employés de l'Etat, des départements ou des communes sont au nombre de 805,000.

Voici quelques chiffres pour les autres professions libérales : cultes, 112,000 personnes ; communautés religieuses, 115,000 personnes, professions judiciaires, 156,000 ; professions médicale, 130,000 ; enseignements libre 111,000 ; artistes de tous genres, 121,000 ; savants, hommes de lettres et publicistes, 23,000, etc.

Le chiffre des propriétaires et rentiers vivant exclusivement de leur revenu, s'élève à 1,849,000 et celui des pensionnaires retraités à 272,000.

Un conflit monétaire international

Dans un des stocks de pièces d'argent, que le gouvernement français a restitués à l'Italie, il s'est trouvé un grand nombre de pièces d'un franc et de deux francs, à l'effigie d'Humbert 1er et avec les millésimes de 1886 et de 1887. Le gouvernement italien a refusé toutes ces pièces disant que ce sont des pièces fausses, parce que l'Italie n'a pas frappé de pareilles pièces en 1886 et en 1887.

Soumises à l'analyse et à une vérification minutieuse, ces pièces ont été trouvées du poids et de l'alliage légal. Il paraît qu'elles ont été fabriquées en Espagne, puis répandues en France et en Italie. Les habiles faux-monnayeurs ont fabriqué ces pièces avec la proportion voulue d'argent et de cuivre, et se sont contentés du gain de 40 % qui est la différence entre la valeur intrinsèque de la pièce et sa valeur réelle : profit qui est devenu énorme par la grande quantité de ces pièces qu'ils ont écoulées.

Le motif dont se sert l'Italie pour refuser ces pièces est véritable ; elle n'a frappé aucune pièce d'argent en 1886 et 87. Mais la France lui répond : « S'il en est ainsi, pourquoi vos caisses publiques ont-elles reçu et émis de pareilles pièces, et cela pendant plusieurs années, sans dire mot ? Ce trafic a légalisé leur cours. »

Nous verrons comment finira ce nouveau conflit.

NOUVELLES DU MATIN

France. — Samedi, la Chambre des députés a voté un projet déjà adopté par le Sénat, et créant des caisses de retraites pour les ouvriers mineurs.

— L'affaire du traité anglo-congolais paraît devoir être menée vivement. La France ne rencontrera probablement pas d'obstacles sérieux, car elle est encouragée par l'Allemagne aussi bien que par la Russie, et la Belgique ne semble pas vouloir se laisser entraîner dans cette affaire, qui ne concerne que le roi Léopold. Car, lorsque le roi des Belges a accepté la souveraineté de l'Etat indépendant du Congo, il a bien été spécifié qu'il agissait pour lui seul et que la nation se désintéressait des dangers comme des chances de cette aventure.

M. Delcassé a été autorisé par le conseil des ministres à déposer une demande de crédit extraordinaire de 1,800,000 francs pour la protection des intérêts français en Afrique.

La commission du budget a entendu M. Delcassé, qui a déclaré que le crédit de 1,800,000 francs était destiné, non pas, à une expédition militaire, mais pour préserver le territoire du Congo menacé par l'Etat indépendant, renforcer les postes du haut Oubangui et construire des canonnières. La commission a adopté le crédit.

La Chambre a voté le crédit sans discussion par 438 voix contre 37.

Lord Dufferin, ambassadeur d'Angleterre à Paris, aura aujourd'hui une entrevue avec M. Haustaux, ministre des affaires étrangères, à l'effet d'examiner la question congolaise.

Le *Temps* annonce qu'un bataillon de

---

14 FEUILLETON DE LA *LIBERTÉ*

FRONDEUSE

Hervé Mardick loua un cabriolet, y fit monter l'enfant et conduisit lui-même tout en écoutant son babil.

En passant devant une chaumine de misérable apparence, Rollande toucha le bras de son ami.

— Je voudrais que vous arrêtiez un instant là ; voulez-vous m'attendre une minute ?

Elle fut lestement à bas de la voiture, entra dans la maisonnette et en ressortit bientôt, les joues roses, le regard brillant.

Un garçon d'une quinzaine d'années, à la figure intelligente et douce, la suivait en murmurant des paroles de reconnaissance.

— Qu'as-tu fait ? demanda Hervé en fouettant le cheval, qui repartit au trot.

— Ah ! presque rien. C'est l'argent de mes cheveux.

— Eh bien ! l'argent de tes cheveux ?

— Il était pour les Trennec. Ils sont très pauvres ; cette maison que vous avez vue n'est pas à eux et leur loyer est en retard ; ensuite la grand'mère d'Yves est malade et le pharmacien, M. Dubocal, ne veut plus lui livrer de remèdes sans être payé.

— Et tu leur as donné tout ce tu avais ?

— Bien sûr ; moi, je n'ai besoin de rien.

— Tu aurais pu remplacer ta poupée partie pour l'Allemagne.

— Y pensez-vous ? fit l'enfant scandalisée. M'acheter des joujoux quand ils n'ont pas même assez de pain à manger ? Et puis Yves est très triste : il ne voudrait plus reprendre la mer, et il s'est engagé cependant avec son capitaine.

— Je pourrai parler à celui-ci de ton petit ami, murmura l'officier songeur.

— Oh ! oui, s'écria Rollande, si vous pouviez voir ce monsieur et le décider à rompre l'engagement !

— Nous verrons cela ; je le retrouverai, ce garçon.

Et il déposa un baiser sur les beaux yeux de la petite fille.

Lorsqu'on aperçut le toit du vieux manoir, Rollande pâlit.

— C'est là dit-elle.

Et elle ne parla plus.

Grande fut la stupéfaction à Kérella lorsqu'on vit « cette petite sotte » revenir en voiture avec un grand et beau jeune homme, qui portait fièrement le costume de lieutenant de marine.

Il descendit le premier du cabriolet, prit ensuite la fillette dans ses bras avec une sollicitude touchante, et la déposa sur le perron.

— Madame de Kérella ? demanda-t-il.

Ce fut Sara qui répondit d'un air pincé :

— Madame ne reçoit pas. Mais d'où peut venir cette petite sotte qu'on n'a pas vue de la journée et qui se permet de rentrer... ?

L'officier lui coupa la parole, et, la poussant devant lui :

— Annoncez-moi tout de suite à votre maîtresse, dit-il d'un ton qui n'admettait point de réplique.

Sara avait encore l'œil gauche caché sous un bandeau, mais, de celui qui lui restait, elle jeta un mauvais regard à la petite fille, dont la main tremblait dans celle de son protecteur ; et elle obéit.

Mme de Kérella fut étonnée de recevoir un visiteur qui forçait presque sa porte et qu'elle n'avait jamais vu, mais ce nom de Mardick ne lui était pas inconnu, sans doute, car elle se leva à l'entrée de l'officier, et l'accueillit même avec une certaine amabilité.

Seulement elle regarda sévèrement Rollande, qui lâcha la main du jeune homme et demeura debout, toute confuse, comme une coupable.

Hervé Mardick commença son récit et raconta comment il avait trouvé la fillette en train de s'embarquer pour une terre lointaine, croyant, dans sa naïveté, qu'elle pourrait ainsi être acceptée à bord en un clin d'œil.

Il ne disait pas cela pour lui attirer des réprimandes, non ; habilement il atténuait ses torts et faisait ressortir l'abandon dans lequel vivait l'enfant et le joug cruel de la gouvernante allemande, sans laisser deviner que la fillette lui avait tout raconté.

La vieille dame l'écouta avec froideur, le prenant tout simplement pour un Don Quichotte en quête de veuves et d'orphelins à défendre, et, en le remerciant brièvement, elle affirma que désormais l'enfant serait mieux gardée et ne serait pas punie pour sa ridicule escapade, puisqu'il intercédait pour elle.

Avant de remonter en voiture, le lieutenant de marine serra plus fort la petite main qui se cramponnait à son bras.

Quant à Rollande, ne pouvant se livrer à trop de démonstrations devant les domestiques, qui la regardaient d'un œil railleur, elle lui rendit son étreinte et il sentit sur ses doigts une larme chaude.

Il fut ému de cet adieu silencieux et s'éloigna le cœur serré.

En retournant à la ville, il s'arrêta chez les Trennec ; là, il apprit le nom du capitaine qui avait engagé Yves, et il promit de s'occuper du jeune garçon.

Il ne partit pas sans laisser quelques pièces d'or sur le lit de la vieille femme, qui lui avait parlé de Rollande de Kérella, vantant sa grâce charmante et son cœur demeuré si bon au milieu des cœurs de pierre qui l'entouraient.

Quelques jours après, il reprenait la mer, et, dans la solitude des quarts de nuit passés à contempler l'immensité sombre, le minois à la fois espiègle et mélancolique de Rollande traversa souvent sa rêverie.

— Pauvre petite, soupirait-il, que fait-elle à présent ? Est-elle toujours aussi à plaindre ?

Et, comme il savait prier, il demandait à Dieu de protéger l'abandonnée.

III

JOURNAL DE ROLLANDE.

« Mars.

« Depuis que je n'ai plus mon grand ami, je m'ennuie encore plus. Je n'ai eu de joie qu'un seul jour, et c'est à lui que je le dois ; mais il est parti trop vite, et ma joie avec.

(A suivre).

tirailleurs sénégalais, avec un petit noyau de soldats de la légion étrangère, ira renforcer les ports de l'Oubanghi. Le commandant Monteil a reçu des instructions formelles, pour prendre des mesures à l'effet de conserver les droits et les intérêts de la France dans cette partie de l'Afrique centrale.

— Le ministère de la marine va transférer au ministère des colonies le service du Dahomey, la pacification de ce pays étant complète.

— Une dépêche officielle du Tonkin annonce qu'une colonne de cent cinquante hommes a rencontré le 30 mai une bande de pirates retranchés près de Lao Kay. Quinze hommes ont été blessés dans cet engagement.

— Au conseil des ministres, M. Guérin a communiqué une dépêche du gouvernement anglais déclarant que la santé de Cornélius Herz ne permettait pas son transfert devant le tribunal de Bow street. En conséquence, et conformément à l'ordre du jour de la Chambre du 10 mai, l'instruction ouverte contre Herz sera poursuivie par défaut devant la justice française.

— La *gendarmerie a arrêté samedi une* personne signalée depuis huit jours aux autorités de la frontière sud-est. Elle prenait des croquis dans la vallée de la Durance. Cette personne arrêtée a déclaré être chef d'escadron dans l'artillerie italienne. Les papiers trouvés en sa possession ne laissent aucun doute sur sa nationalité et ses intentions. On l'a dirigée sur Digne; le préfet des Basses-Alpes en a immédiatement informé le ministre de l'Intérieur.

Allemagne. — Ainsi que nous en faisions plus haut la remarque, l'Allemagne encourage la France dans sa politique africaine. Les journaux des divers partis secondent dans cette voie la presse officieuse de l'Empire.

La *Gazette de la Croix* dit que les déclarations de M. Hanotaux indiquent que la France saisit l'occasion d'inaugurer une grande action politique. Le gouvernement français a la nation entière derrière lui. Le traité anglo congolais a provoqué un mouvement international sans précédent depuis dix ans. Il est impossible d'en prévoir les conséquences.

La *Post* dit que M. Hanotaux a déployé une énergie qui lui *vaut l'approbation* de tous les patriotes, parce qu'elle est la garantie du succès, car dans la politique coloniale les paroles ne sont rien, il faut des actes. M. Hanotaux a démontré qu'il ne reculait pas devant des actes.

La *Gazette de Voss* préconise la réunion d'une conférence à Berlin, parce que c'est dans cette ville qu'est né le nouvel Etat du Congo.

La *National Zeitung* reconnaît la communauté des intérêts franco-allemands, mais elle ne croit pas que la réunion d'un congrès s'impose; cependant, si on recourait à ce moyen, le programme du congrès devrait être soigneusement limité.

— Le comte Schmettau, attaché militaire à Bruxelles, a été appelé à Berlin pour faire un rapport verbal sur ses relations avec Turpin. En haut lieu, on est fort ennuyé de ce que M. Schmettau ait écrit à l'inventeur français.

— Un grand nombre d'importants industriels de Berlin ont exprimé aux brasseries et aux restaurants leur adhésion à l'égard des mesures prises contre le boycottage organisé contre les brasseries. Un grand industriel a laissé entrevoir qu'il fermerait sa fabrique, qui occupe 800 ouvriers, si la lutte des démocrates-socialistes contre les brasseries se prolongeait encore longtemps. Les industriels ont offert aux restaurateurs intéressés 600,000 marcs pour marcher la main dans la main avec les brasseries.

Autriche-Hongrie. — Le groupe libéral du Parlement hongrois a eu une conférence extraordinaire dans laquelle M. Daranyi a fait la déclaration suivante que la réunion a transformée en résolution et qui a pour but de prévenir toute fausse interprétation de la résolution qu'il a fait voter le 2 juin dans la conférence du parti :

« Les libéraux réclameront en toutes circonstances la mise à exécution de leurs principes et soutiendront la réalisation des principes consignés dans le programme libéral; mais leur confiance dépendra de l'assurance qu'ils auront que l'exécution du programme libéral sera effectuée par un gouvernement composé de libéraux. Le parti n'entend en aucune façon porter atteinte au droit de la couronne de désigner les personnalités chargées de la constitution d'un cabinet. Tous les libéraux sont prêts à défendre en tout temps les droits et l'honneur de la couronne. »

Cette déclaration a été accueillie par des applaudissements prolongés du groupe libéral.

— M. Wekerle, après l'audience qu'il a eue vendredi soir chez l'empereur, continue ses négociations avec les principaux membres du parti libéral.

Italie. — M. Crispi n'a pas réussi encore à former un ministère. Les dépêches d'hier portaient qu'il n'a pas pu se mettre d'accord avec MM. Zanardelli et di Rudini sur le programme financier et que les négociations ont échoué. M. Crispi a conféré samedi avec plusieurs hommes politiques, afin de s'assurer la constitution d'un cabinet ayant une majorité solide pour l'assiette du budget. M. Crispi a aussi conféré avec le roi. Quelques journaux persistent à croire que la démission du cabinet actuel ne sera pas acceptée et que le cabinet se représentera à la Chambre en provoquant un vote.

Depuis l'échec de la combinaison Crispi-Rudini Zanardelli, le bruit reprend de la prochaine dissolution de la Chambre. Toutefois, M. Crispi voudrait attendre qu'il ait été pourvu préalablement aux besoins de la finance.

On assure que M. Zanardelli refuse d'entrer dans le ministère parce que M. Crispi veut maintenant garder M. Sonnino (?). M. Zanardelli aurait aussi demandé certaines modifications en Sicile, et M. Crispi ne les a pas acceptées. On assure que la cabinet se présentera de nouveau à la Chambre en annonçant que le roi refuse sa démission. Le cabinet renoncerait au second décime *foncier. demanderait les pleins pouvoirs et* abandonnerait la Commission des 18.

Les amis de M. Crispi assurent qu'il persiste dans son principe de ne pas toucher à l'organisme militaire et, par conséquent, de ne point réduire le nombre des corps d'armée. La question a été discutée au Quirinal et le roi a pleinement approuvé les idées de M. Crispi. On affirme que M. di Rudini aurait exprimé une opinion tout opposée.

Belgique. — Contrairement à ce qu'avait annoncé le *Peuple* de Bruxelles, le député radical M. Janson n'a pas interpellé samedi le ministère sur les affaires du Congo; il a conféré avec le ministre des affaires étrangères.

— L'état de Jean Volders, le chef bien connu en Suisse du parti socialiste belge, s'est aggravé. On désespère de le sauver.

Bulgarie. — La censure pour toutes les dépêches est absolument abolie à Sofia et dans toute la principauté bulgare.

— D'après une correspondance de Saint-Pétersbourg, que publie un journal de Paris et que nous reproduisons sous toutes réserves, aussitôt après la démission de *Stambouloff, l'empereur d'Autriche aurait* adressé au czar une lettre, lui demandant d'accorder au prince de Bulgarie la protection des grandes puissances, en vue du rétablissement de l'ordre sur les Balkans.

Alexandre III aurait répondu dans des termes cordiaux, mais par un refus formel.

Algérie. — On a découvert à Alger une affaire d'une certaine gravité. Il s'agirait de la découverte d'une quantité considérable d'explosifs, parmi lesquels une cinquantaine de kilogrammes de picrate de potasse, dont la fabrication avait eu lieu sur place. Plusieurs individus compromis dans cette affaire ont été arrêtés.

Siam. — Le *New York Hérald* a reçu une dépêche de *Bangkok*, portant que les Siamois ayant refusé de livrer le mandarin Phrayot, accusé d'être l'auteur du guet-apens contre M. Grosgurin, les Français se préparent à attaquer la canonnière où Phrayot est prisonnier. On craint que les Siamois n'opposent une résistance.

FRIBOURG

Arboriculture. — Nous croyons que beaucoup de nos lecteurs liront avec profit l'article qui suit: nous l'empruntons au *Journal d'arboriculture et d'horticulture:*

Il ressort d'une étude que vient de publier M. Wagner, professeur à l'Institut agricole d'Etelbruck, *l'Arboriculture fruitière dans le Grand-Duché de Luxembourg,* que la production fruitière s'est considérablement accrue dans ce petit Etat (environ 200,000 habitants). Dans ces huit dernières années, *on y a planté près de 237,000 ar*bres fruitiers, avec une subvention de l'Etat. On doit ajouter à ce chiffre un nombre au moins égal d'arbres plantés par l'initiative privée.

Notre canton, ayant une population d'environ la moitié, n'a pas planté plus de 20,000 arbres fruitiers pendant ce même laps de temps; c'est à peu près la deuxième partie de ce qu'il aurait dû faire. Il est vrai que 2,500 arbres à cidre ont été plantés avec une subvention de l'Etat.

Nos pères du commencement de ce siècle *nous ont donné un bel exemple* que nous devrions bien imiter. En effet, les nombreux vergers que nous voyons encore, peuplés de vieux arbres plantés en alignement et que nous admirons par leur développement, prouvent l'amour que nos pères avaient pour les fruits et pour leurs fils et petits fils. Mais la plupart de ces arbres arrivent à la décrépitude et ne rapportent plus la quantité de fruits que nous pouvons en espérer; la quantité laisse aussi à désirer, car ce n'est en général que dans la force de l'âge qu'un arbre produit de bons fruits. Ayons le courage d'arracher ces arbres dénudés de branches et qui n'ont plus que l'écorce, ils nous fourniront du bois à brûler qui économisera celui de nos forêts qui tendent à disparaître dans la plaine. Mais celui qui arracherait ses vieux arbres fruitiers sans les remplacer, commettrait une double imprévoyance, vu qu'il priverait lui et ses enfants d'un facile revenu en fruit et priverait ses petits enfants d'un précieux combustible.

Nous ajouterons encore l'observation suivante: Si les particuliers ne plantent pas assez, les communes, à quelques louables exceptions près, ne plantent aucun arbre fruitier. Pourtant, toutes possèdent des terres propres à recevoir des arbres fruitiers. Une objection peut être présentée à l'encontre de cette idée: c'est que les communes sont mal placées pour ce genre de culture. A cela, nous répondrons que toutes ont un garde-forestier et un *piqueur* pour leurs chemins; ces deux fonctionnaires pourraient, selon leurs aptitudes, être chargés des soins à leur accorder; et plus tard, lorsque ces arbres seront en plein rapport, si les communes ont soin de se contenter d'un petit nombre de variétés, *elles en retireront un bon revenu, où elles* pourraient en céder la récolte à de pauvres familles bourgeoises; ce qui serait un soulagement pour leur caisse des pauvres.

Ce n'est pas tout de planter des arbres fruitiers, il faut encore faire un choix judicieux des variétés qui conviennent à notre pays et surtout ne pas planter autant de variétés que d'arbres, mais il faut savoir se borner et planter un certain nombre d'arbres de la même variété, ce qui en facilite l'écoulement. N'oublions pas qu'un wagon de la même variété à plus de valeur que le même chargement composé d'un grand nombre de variétés.

Maladies du bétail. — Le bulletin fédéral des maladies contagieuses des animaux domestiques signale les cas suivants, qui se sont produits dans le canton de Fribourg, dans la période du 16 au 31 mai 1894.

Charbon symptomatique : 1 cas à Ependes et 1 cas à La Roche (2 bêtes ont péri).

Charbon sang de rate : Un cheval a péri à Wunnewyl.

Rouget et pneumo-entérite du porc : un *porc a été abattu à Corserey, 2 sont séques*trés.

†

L'office d'anniversaire pour le repos de l'âme de

M. le docteur Louis GREMAUD

sera célébré le mercredi 13 juin, à 8 ½ heures du matin, dans la Collégiale de Saint Nicolas.

R. I. P.

PETITES GAZETTES

PANIQUE DANS UNE MÉNAGERIE. — Nous trouvons dans les journaux belges les détails suivants sur une panique qui s'est produite dans une ménagerie à la foire de Saint-Gilles-les Bruxelles:

A l'entrée de la ménagerie Missionier, sur le comptoir derrière lequel était assise une dompteuse, Mme Virginie Klatt, se trouvait une boîte pleine de poudre qui, soudain, on ne sait par quelle cause fit explosion.

En un clin d'œil la malheureuse femme, qui était costumée en almée, fut environnée de flammes.

On s'élança à son secours et l'on parvint à éteindre le feu qui l'entourait; mais, tandis qu'un médecin, appelé en toute hâte, donnait des soins à la dompteuse qui était horriblement brûlée à la figure, aux bras et aux jambes et poussait des cris déchirants, les 300 spectateurs de la ménagerie se précipitaient vers la *porte, pris d'une panique folle.*

Dans la bousculade, un enfant tombait devant la cage aux ours, et ces animaux, l'attirant près des barreaux avec leurs griffes, le mettaient en pièces. Un autre enfant était piétiné par la foule, terrifiée par les rugissements furieux des fauves.

Enfin, tandis qu'un commencement d'incendie se déclarait dans la baraque, des voleurs mettant à profit l'affolement général, enlevaient du comptoir une caisse renfermant 300 francs, la recette de plusieurs journées.

Le désespoir du propriétaire, M. Missonier, était tel qu'il voulait se jeter dans une cage de lions, non encore dressés, afin d'être dévoré vivant. On eut toutes les peines du monde à le retenir.

Observatoire météorologique de Fribourg

Les observations sont recueillies chaque jour à 7 h. du matin, 1 et 7 h. du soir

THERMOMÈTRE *(Centigrade)*

Juin	3	4	5	6	7	8	9	Juin
7 h. matin	13	13	13	10	9	13	13	7h. matin
1 h. soir	28	20	24	11	16	19	16	1 h. soir
7 h. soir	17	17	12	12	15	16		7 h. soir

BAROMÈTRE

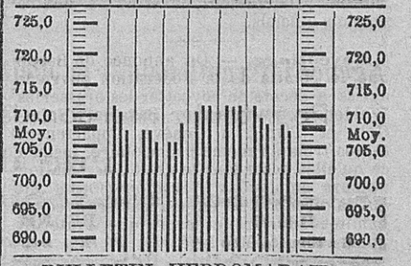

BULLETIN HEBDOMADAIRE

			9 juin	
			Offre	Demande
Bourse de Londres				
Consolidés anglais		2 ¾	101.95	101.90
Bourse de Paris				
Rente française		3 %	100.82	100.55
Rente française		3 ½	107.10	106.92
Suisse, 1890		3 %	99.40	99.—
Fribourg, 1892		3 %	—	88.60
Bourse de Francfort				
Allemagne		4 %	106.60	106.55
Prusse		3 ½	102.40	102.—
Bourse de Genève				
Obligations				
Genevois, avec lots		3 %	106.50	106.50
Fribourg, 1887		3 ½	—	—
» 1892		3 %	—	—
Vaud		3 ½	101.75	—
Valais		5 %	—	—
Autriche, or		4 %	98.40	98.30
Italie 5 %	net	4,34	78.75	78.40
Suisse-Occidentale, 1878		4 %	102.60	102.50
Actions				
Jura-Simplon, privil.		1 ½ %	575	570
» ordin.		0	159	158
» Bons de jouissance		0	19	18
Bourse de Bâle				
Obligations				
Confédération 1890		3 %	99.30	98.50
» 1894		3 ½	103.30	103.20
Fribourg, 1887		3 ½	99.50	99.30
Berne, 1887		3 ½	100.10	99.60
Lucerne, 1894		3 ½	—	—
Soleure, 1888 et 89.		3 ½	99.60	99.20
Tessin, 1893		3 ½	100.—	99.50
Central-Suisse, 1892		4 %	104.50	103.50
Nord-Est, 1888		4 %	102.—	101.—
Actions				
Central-suisse		4	672	670
Nord-Est ordin.		5	619	617
Gothard		6,50	857	853
Fribourg (valeurs locales)				
Obligations				
Ville de Fribourg, 1890 et 92		4 %	102.50	101.50
» Bulle, 1893		3 ½	100.50	99.—
Ponts-Suspend., N°2 1865		0	—	98.—
» » 3 »		0	—	75.—
» » 4 »		0	—	43.—
Bulle-Romont, 1866		4	—	95.—
Union fin. frib., 1890		4 ¼	—	99.—
Caisse hyp. frib. 1893, Cédules		3 ¾	—	99.75
Actions				
Caisse hypoth., fribourgeoise		5	—	590
Banque cantonale fribourgeoise		5	—	600
Crédit. agric. Estavayer		5,5	—	420
Crédit gruyérien Bulle		5,5	—	501
Crédit foncier fribourg.		0	—	325
Banque pop. de la Gruyère		5	—	245
» Glâne		3	—	105
Union financière frib.		0	—	120
Société anon. de l'Institut R.P.		520		505
» » » bons de j		0	—	—
Filature de Fribourg		0	—	130
Engrais chimiques		5	—	590
Briqueterie de Lentigny		4	—	430
Théâtre de Fribourg		0	90.—	—
Bulle-Romont		0	—	10
Société de Navigation Neuchâtel & Morat		0	—	5
Lots	Remb.	minimum		
Etat de Fribourg, 1860		22	27.50	27.—
Ville » 1878		14	13.25	12.75
Communes fribourgeois.		60.50	47.75	47.25

Le prix des Obligations doit *être compris par* 100 fr. du capital nominal; à Bâle, on ajoute l'intérêt couru, mais non à Genève, ni à Paris. Pour les actions et les lots, on indique le prix par unité, tout compris. Le taux des actions s'entend du dernier dividende payé.

CHANGE & ESCOMPTE

		9 juin		Escompte %
à vue sur		OFFRE	DEMANDE	
Angleterre	1 liv. st.	25.21	25.17	2
France	100 fr.	100.08	100.02	2½
Belgique	100 »	100.—	99.85	3
Italie	100 lires	90 75	90.—	6
Allemagne	100 mark.	123.60	123.45	3
Vienne	100 flor.	202.—	201.25	4
Amsterdam	100 »	208.50	208.25	2½
Suisse	—	—	—	3½

M. SOUSSENS, *rédacteur.*

Voulez-vous éviter

les contrefaçons du délicieux **Dépuratif Golliez** au brou de noix phospho-ferrugineux; exiger sur chaque flacon la *Marque des deux palmiers*. Sirop anti-rachitique par excellence pour remplacer l'huile de foie de morue.

Vente en gros : **Pharmacie GOLLIEZ, Morat.** (1875/973/260)

Agence internationale de publicité **HAASENSTEIN & VOGLER** Maison fondée en 1855

Pour toute insertion dans n'importe quel journal de la Ville, de la Suisse et de l'Etranger, s'adresser à

rue des Moulins — GENÈVE — quai de l'Ile

BALE	BERNE	COIRE	FRIBOURG	LAUSANNE	LUCERNE	LUGANO
Gerbergasse, 38	*Marktgasse, 59*	*Poststrasse, 73*	*Hôtel-de-Ville,144*	*Place Palud, 24*	*Kramgasse, 1*	*Piazza del Grano*

MONTREUX	SANT-GALL	SAINT-IMIER	ZURICH
Grand'Rue, 50	*Multergasse, 1*	*Place Neuve, 3*	*Limmatquai, 7*

Agences à Aarau, Bienne, Chaux-de-Fonds, Delémont, Frauenfeld, Neuchâtel, Porrentruy, Schaffhouse, Sion, Soleure, Winterthur, Zofingue

FLORENCE	MILAN	NAPLES	ROME	TURIN	VENISE
Piazza Duomo, 8	Corso Vittorio Emmanuele	*Gall, Umberto 1o*	*Via delle Muratte*	*Via S. Teresa, 13*	*Piazza S. Marco*

SUCCURSALES et CORRESPONDANTS dans toutes les principales VILLES du monde

A LOUER

pour le 25 juillet, à la maison du Cheval Blanc, 99, rue de Lausanne, une grande chambre avec alcôve et cabinet de toilette, située au midi. *S'adresser au propriétaire, dans la maison.* H 1177 F (1026)

On demande à louer

pour le 25 juillet, un logement de 3 à 4 chambres, au centre de la ville de Fribourg. Adresser les offres à l'agence de publicité *Haasenstein et Vogler, Fribourg*, sous S 1133 F. (1004)

ON CÈDERAIT

un beau terrain à bâtir, près Bethléem, présentant toutes les conditions pour le vrai caractère d'une villa.

De plus, près la gare, autre terrain de quelques mille mètres, convenant pour installation industrielle et constructions diverses (même une partie pour maison ouvrière.) H 962 F (908)

S'adresser à **Monséjour.**

ON DEMANDE

dans une famille de Porrentruy, une bonne cuisinière connaissant bien son métier et capable aussi pour tous les travaux du ménage. Certificats sérieux sont exigés. S'adresser sous chiffre H 1135 P à l'agence *Haasenstein et Vogler*, Porrentruy. H 3295 J (1033)

Un ouvrier boulanger

connaissant bien la partie, cherche place de suite.

S'adresser à l'agence de publicité **Haasenstein et Vogler**, sous E1188F, à **Fribourg.** (1031)

Tricyclette

en bon état, à vendre à prix modéré.

Offres sous D 1184 F, à l'agence de publicité **Haasenstein et Vogler**, à **Fribourg.** (1030)

A. CHASSOT, avocat

ouvrira son bureau à partir du 15 juin courant, au rez-de-chaussée de la maison Gremaud, rue St-Pierre, N° 319, à Fribourg.

Il sera tous les mercredis à Estavayer.

Consultations, procès, recouvrements juridiques, réprésentations dans les faillites. H1105 F (985/545)

Société de Navigation à vapeur

des lacs de Neuchâtel et Morat

La Société a l'honneur d'informer le public que les services à la *station de Portalban* sont repris dès le *1er juin.* (1029)

H 1182 F **LE GÉRANT.**

Cognacs fins espagnols

distillés de raisins de Malaga. Prix originaux pour le gros seulement. En fûts de 600 litres. Analyses excellentes. H 2651 Y (1032)

CARLOS SCHONERT, MALAGA

Pour échantillons et prix, s'adresser au représentant **E. Hauser, Berne.**

BANQUE E. BESSON-FOSSATI

GENÈVE

9, rue Petitot 4, rue du Grütli 10, rue de la Bourse

Maison spécialement organisée pour la spéculation. Informations financières, télégraphiques et téléphoniques. Correspondances particulières de toutes les places de bourse. Service de l'Agence Havas. Opérations au comptant et à terme. Courtage réduit sans commission. H 4269 X (988)

A vendre la belle propriété Guinnard

à TINTERIN

comprenant environ 120 poses en prés et champs, ferme neuve avec vaste habitation, **magnifique château, meublé ou non,** dépendances, jardin anglais, promenade ombragée, serre, chalets, eau abondante et intarissable. Situation splendide. Rapport assuré. La vente de cette propriété, par voie d'enchères publiques, aura lieu **mercredi 13 juin prochain, de 1 heure à 4 heures après midi,** à **la pinte de Tinterin.** H 986 F (911/526)

Pour renseignements, s'adresser à **M. FASEL,** *préposé aux faillites,* à **Tavel.**

Imprimerie catholique, Fribourg

RICHE ASSORTIMENT DE

LIVRES DE PRIÈRES ET DE PIÉTÉ

Papeterie, Imagerie

BRÉVIAIRES, MISSELS, DIURNAUX

RITUELS ROMAINS

COMMISSION EN LIBRAIRIE

Correspondance avec les principaux éditeurs de l'étranger

Cartes de visite

IMPRESSIONS EN TOUS GENRES

CERISES

belles, mûres, en caissettes de 5 kilos, **2 fr. 50** franco contre remboursement. (1034) **Frères Morganti, Lugano.**

A partir du 1er juin

Nouvelle installation du

Grand Café de l'Hôtel National

anciennement *Café des Merciers*

Café noir à la vapeur

Spécialités de Restaurant pour les jours de marché et de foire.

Pour **un franc,** on donne :

½ livre de pain ;

Un bon bouillon ;

Une portion de bœuf avec pommes de terre ; (719/409)

2 décilitres de bon vin *ou*

5 » de bière de Beauregard.

G. Mauron, restaurateur.

Favorisez l'Industrie nationale

en demandant partout le **savon des Alpes,** équivalant des meilleures marques marseillaises, adopté pour la fourniture des hospices cantonaux du canton de Vaud. (729)

Jules BORNET, *négociant*

Grand'Rue, 54, **Fribourg,** Grand'Rue, 54

dépositaire principal pour le canton de Fribourg

Influenza

*Nous recommandons aux personnes faibles et délicates l'emploi de l'***élixir ferrugineux Jambé** *au quinquina royal, reconstituant et fortifiant par excellence, reconnu très efficace dans l'anémie, chlorose, pâles couleurs, faiblesse générale, manque d'appétit, etc.*

En flacons de 2 fr. 50 et fr. 4.50 dans toutes les pharmacies. Envoi contre remboursement.

Dépôt général : (206/107)

Pharmacie Jambé, Châtel-St-Denis

Recommandé par Messieurs les médecins.

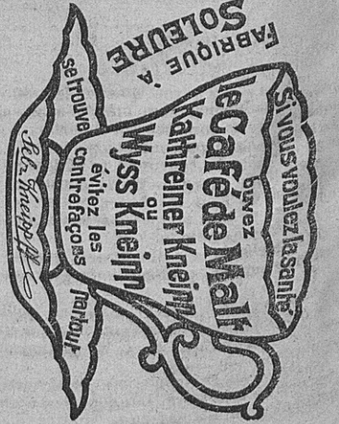

(454)